

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

« Accompagnement à l'élaboration de deux
notes conceptuelles dans le secteur
agropastoral à soumettre au Fonds
d'Adaptation (FA) »

Dans le cadre du programme

**ADAPT
ACTION**

UN PROGRAMME



Pour le compte de

L'AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT

Référence interne : **CLN-2026-0286**

Pouvoir adjudicateur :

Agence Française de Développement, 5, rue Roland Barthes, 75598 Paris Cedex 12- RCS PARIS
B 775 665 599- téléphone: 00 33 (0)1. 53. 44. 31. 31

Table des matières

Article I.	CONTEXTE GENERAL.....	3
Section 1.01	Présentation de l'Agence Française de Développement	3
Section 1.02	Présentation du Programme AdaptAction.....	3
Section 1.03	Présentation de l'Office de Développement et d'Exploitation des Forêts	4
Article II.	OBJET DU MARCHÉ	5
Section 2.01	Contexte et enjeux liés aux changements climatiques dans le pays et secteur concerné	5
Section 2.02	Entité(s) bénéficiaire(s) ou concernée(s) par l'appui	8
Section 2.03	Objectifs du marché et résultats attendus	8
Article III.	DEFINITION ET NATURE DES PRESTATIONS.....	9
Section 3.01	Cadrage et démarrage de la mission.....	10
Section 3.02	: Faire monter en compétence 20 représentants du MERFPCC, du MAPRASA et du MEA sur la formulation des notes conceptuelles répondant aux critères d'éligibilité et exigences du FA et visite d'échange paires auprès du FNEC.....	11
Section 3.03	: Analyse des risques climatiques pour la justification climatique des projets	13
Section 3.04	Phase 3. Co-construction de deux notes conceptuelles dans le secteur agropastoral à soumettre au Fonds d'Adaptation (FA) et appui à la soumission	15
Section 3.05	Capitalisation et communication.....	16
Article IV.	LIVRABLES ET CONDITIONS DE LIVRAISON & D'EXECUTION	17
Section 4.01	Description des livrables attendus.....	17
Section 4.02	Calendrier de remise des livrables.....	18
Section 4.03	Validation des livrables.....	19
Article V.	PROFILS DES EXPERT.E.S REQUIS.....	19
Section 5.01	Expertises principales.....	19
Section 5.02	Expertises additionnelles.....	21
Section 5.03	Considérations additionnelles	21
Article VI.	LOGISTIQUE ET CALENDRIER D'EXECUTION DU MARCHÉ	22
Section 6.01	Lieu de l'étude.....	22
Section 6.02	Calendrier prévisionnel des prestations	22
Section 6.03	Suivi des prestations / relations avec le prestataire	22
Section 6.04	Etendue des services.....	22
Article VII.	LANGUE DE TRAVAIL ET CONTRACTUELLE.....	23
Article VIII.	BUDGET ET MODALITES DE PAIEMENT	23
Section 8.01	Offre financière.....	23
Article IX.	REFERENCES ET DOCUMENTATION DISPONIBLE.....	23
Article X.	VISIBILITE & COMMUNICATION	23
Article XI.	Annexes.....	24

Article I. CONTEXTE GENERAL

Section 1.01 Présentation de l'Agence Française de Développement

Le groupe Agence française de développement (AFD) est un établissement public qui finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et durable. Plateforme française d'aide publique au développement et d'investissement de développement durable, nous construisons avec nos partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations du Sud.

Nos équipes sont engagées dans plus de 4 200 projets sur le terrain, dans les Outre-mer et dans plus de 150 pays, pour les biens communs de l'humanité – le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé. Nous contribuons ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable pour un monde en commun.

Au moyen de subventions, de prêts, de fonds de garantie ou de contrats de désendettement et de développement, l'AFD finance des projets, des programmes et des études et accompagne ses partenaires du Sud dans le renforcement de leurs capacités.

Sa filiale Proparco (www.proparco.fr) soutient les investissements privés. Dédiée à la mobilisation de l'expertise publique française, Expertise France (www.expertisefrance.fr) a rejoint le groupe AFD en 2022.

L'AFD collabore également avec les réseaux académiques français et internationaux pour alimenter les débats et réflexions prospectives sur le développement.

Elle assure la gestion du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), qui cofinance des projets conciliant environnement et développement.

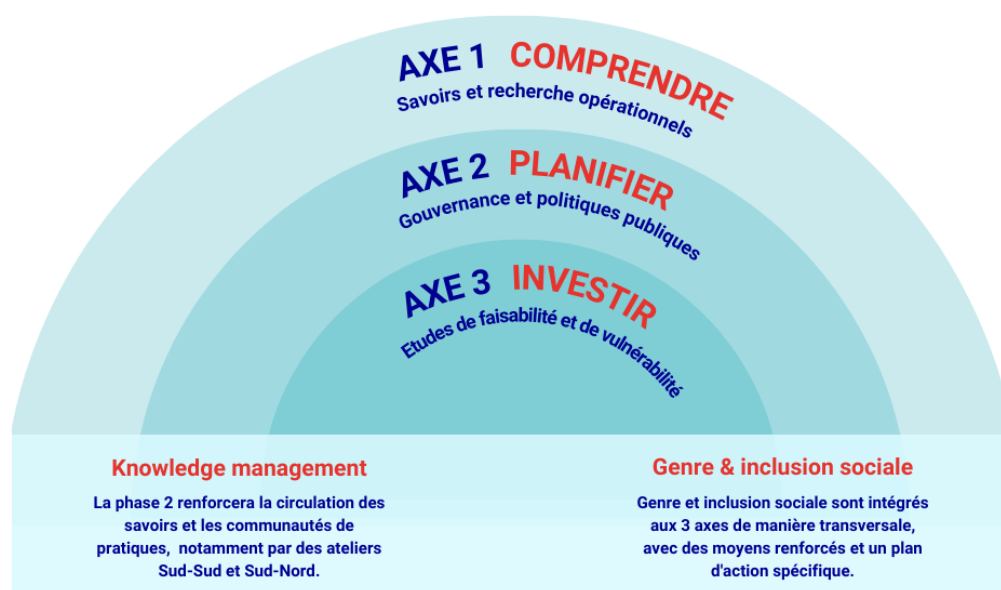
L'ensemble des informations relatives à l'AFD, et notamment sa Charte d'Ethique que le prestataire est fortement invité à consulter, sont accessibles sur le lien suivant : www.afd.fr.

Section 1.02 Présentation du Programme AdaptAction

Depuis 2017, le programme AdaptAction accompagne des pays et organisations régionales partenaires à relever le défi de l'opérationnalisation de l'Accord de Paris sur le climat par la mise en œuvre des dimensions d'adaptation au changement climatique de leurs Contributions Déterminées au niveau National (CDN). Les partenaires du programme (Pays les Moins Avancés, pays d'Afrique continentale, Petits Etats Insulaires en Développement) sont particulièrement vulnérables aux effets des changements climatiques.

La Phase 1, dotée d'un budget de 30 millions d'euros de 2017 à 2022, a financé plus de 70 études en appui à la gouvernance climat, à l'intégration de l'adaptation dans les politiques publiques sectorielles et à la préparation de projets, dans 15 pays et organisation régionales. Ces études, qui prennent la forme d'études de vulnérabilité au changement climatique, d'études de faisabilité de projet, d'activités de renforcement de capacités ou encore de renforcement institutionnel, recouvrent une pluralité de secteurs : gouvernance, services climatiques, biodiversité, agriculture, eau...

La Phase 2, dont le démarrage effectif a eu lieu en juin 2022, est structurée autour de 3 axes (Comprendre, Planifier, Investir) et 2 composantes transversales (Genre et inclusion sociale, Knowledge management et valorisation).



Elle prolonge et complète les activités conduites durant la première période, pour une durée de 4 ans (2022-2026) avec un budget supplémentaire de plus de 28 millions d'euros recentré sur l'Afrique subsaharienne et le bassin Méditerranéen (17 pays). Le programme dans le bassin Méditerranéen est notamment financé par l'Union Européenne (DG NEAR) à hauteur de 6 millions d'euros, dans le cadre d'un projet « ACA-MED » conduit en synergie avec UNCDF-LoCAL.

L'objectif général est de renforcer la résilience des populations et écosystèmes les plus vulnérables aux impacts du changement climatique, et l'objectif spécifique est que les acteurs des pays partenaires soient plus en capacité de définir et d'opérationnaliser des trajectoires de développement résilient et inclusif sur leurs territoires.

Des informations plus détaillées sur le programme se trouvent sur <https://www.afd.fr/fr/adaptation>.

Section 1.03 Présentation de l'Office de Développement et d'Exploitation des Forêts (ODEF)

L'Office de développement et d'exploitation des forêts (ODEF) a été créé par décret présidentiel N°71-204 du 13 novembre 1971. C'est un établissement public à caractère industriel et commercial, doté de la personnalité civile, de l'autonomie administrative et financière, placé sous la tutelle du Ministère de l'économie Rurale, aujourd'hui Ministère de l'Environnement, des Ressources Forestières, de la Protection Côtière et du Changement Climatique. Il a pour objectifs (i) la gestion, l'équipement et la mise en valeur du domaine forestier national ; (ii) l'exploitation, la transformation et la commercialisation des produits et sous-produits forestiers et (iii) la promotion et la valorisation du matériau bois ainsi que celles de l'exploitation rationnelle de certaines forêts dont les potentialités l'exigent.

L'ODEF est géré par un conseil d'administration qui délègue ses pouvoirs à une direction générale structurée en trois directions départementales (Direction technique, Direction administrative et financière et Direction commerciale) et des services déconcentrés que sont les directions régionales. Les principales activités sont entre autres la production des plants, le reboisement, l'entretien, la protection, l'aménagement, les études sylvicoles, l'exploitation forestière, l'assistance technique aux privés etc. A ce jour, l'ODEF gère environ 23 000 ha de plantation sur toute l'étendue du territoire national réalisée sur fonds propres et la mise en œuvre de projets sur financement de certains partenaires techniques financiers notamment l'OIBT, PNUD, FAO, BM, UE etc.

Dans le souci de contribuer à la lutte contre les changements climatiques à travers la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national (CDN), la mobilisation des ressources reste une priorité au niveau national. C'est dans cette dynamique que l'ODEF s'est engagé, dès mars 2019, dans le processus d'accréditation au Fonds d'Adaptation. Une étape décisive a été franchie le 14 février 2025 : l'accréditation est désormais effective, selon l'approche simplifiée. Elle permet d'accéder à un financement maximal d'un million de dollars US par projet, sur une période de cinq ans. Pour répondre aux exigences de ces mécanismes, un renforcement des capacités est indispensable. C'est dans cette optique que l'AFD propose d'accompagner l'ODEF dans l'élaboration de deux notes conceptuelles dans le secteur agropastoral, en vue de mobiliser les ressources du Fonds d'Adaptation. Cette collaboration prendra la forme d'une co-construction avec les institutions bénéficiaires. Dès le démarrage, un groupe de travail de dix personnes sera constitué pour travailler aux côtés du consultant, dans une approche « learning by doing ».

L'ensemble des informations relatives aux activités de l'ODEF sont accessibles sur le lien suivant : <https://odeftg.com/presentation/>

Article II. OBJET DU MARCHÉ

Section 2.01 Contexte et enjeux liés aux changements climatiques dans le pays et secteur concerné

- Contexte lié au changement climatique au Togo

Le Togo est particulièrement vulnérable au changement climatique en raison de l'importance dans son économie d'un secteur agricole dépendant fortement de la pluviométrie, et de la forte sensibilité d'autres secteurs (eau, écosystèmes côtier et forestier etc.) à l'évolutions du climat. Entre 1961 et 2018, les températures moyennes ont augmenté de 0,8 °C à 1,2 °C et les précipitations ont diminué avec des amplitudes allant de 15 mm à 98 mm (4CNCC¹, 2022). Parmi les principaux risques climatiques figurent les inondations, les épisodes de sécheresse, les températures extrêmes et le retrait de la ligne de côte. Une soixantaine d'inondations ont été enregistrées entre 1925 et 1992. Les inondations de 2007 ont entraîné 20 décès, 58 blessés et 34 000 personnes déplacées², tandis que celles de 2010 ont engendré des pertes totales de 3,58 milliards de FCFA et des dommages de 13,61 milliards de FCFA³. Depuis 1942, on dénombre 3 épisodes de sécheresses entre 1942- 1943, 1976 -1977, et 1982-1983 ayant provoqué une famine

¹ Quatrième communication nationale sur les changements climatiques

² Communiqué du conseil des ministres du 13 septembre 2007 publié par le quotidien national Togo-Press N°7615

³ Gouvernement du Togo (2010) : Rapport final de l'évaluation des dommages, pertes et besoins de reconstruction post catastrophes des inondations de 2010 au Togo

sévère. L'impact des chocs climatiques devrait s'intensifier, et pourrait atteindre jusqu'à 12 % du PIB au cours des 25 prochaines années à l'absence d'interventions décisives⁴. Ce qui mettrait à mal les progrès réalisés dans le bien-être social au cours de la décennie passée (forte réduction du taux de pauvreté extrême, hausse généralisée du taux d'alphabétisation, de l'espérance de vie, et du taux d'accès aux services d'eau et d'assainissement).

La vulnérabilité climatique du pays associée à sa faible préparation sur ces enjeux⁵ appelle à des actions d'adaptation urgentes et souligne le besoin d'investissements et d'innovation dans les capacités de préparation du pays.

- Contexte spécifique au secteur agropastoral

L'agriculture représente environ 22,8% du Produit Intérieur Brut (PIB) du Togo. Elle emploie près de 65% de la population active⁶. L'élevage, sous-secteur important de l'agriculture togolaise contribue à environ 16,02% du PIBA soit 2,9% du PIB total du pays en 2023. Elle représente une source majeure de sécurité alimentaire et de revenus ruraux.

Malgré cette importance et de nombreux progrès réalisés dans le secteur, la productivité reste faible et significativement impactée par les effets du changement climatique (sécheresses prolongées, inondations récurrentes, variabilité accrue des saisons agricoles, érosion de la biodiversité). Selon la 4CNCC, d'importantes pertes de rendement ont été enregistrées en 2014 et 2015 pour le maïs, le riz et autres spéculations. Dans le sous-secteur de l'élevage, le changement climatique occasionne la baisse de la qualité et de la quantité du fourrage, la réduction des points d'eau (mares, rivières), la destruction d'infrastructures et des maladies etc. avec comme conséquence la hausse du coût des aliments pour le bétail, la baisse de la croissance et de la production (lait, viande) et des conflits possibles entre éleveurs et agriculteurs.

La chaîne de valeur agropastorale au Togo est un secteur stratégique pour les économies rurale et nationale, avec une importance socio-économique notable pour les producteurs, les commerçants, et les consommateurs. Pour encourager le développement du secteur, des actions ont été entreprises par le gouvernement, incluant l'aménagement des Zones d'Aménagement Agricole Planifiées (ZAAP) et de Zone d'Aménagement de Production de Bétail (ZAPB).

Dans ce contexte, le renforcement de la résilience agropastorale ne peut être envisagé uniquement à l'échelle de la parcelle ou de la filière. Il appelle une approche territoriale intégrée, tenant compte des dynamiques locales, des écosystèmes, des usages concurrents des ressources naturelles et des vulnérabilités spécifiques des territoires, rendant indispensable une planification territorialisée de l'adaptation. En articulant les interventions à l'échelle des territoires, il devient possible de renforcer la résilience globale du secteur agropastoral tout en créant des synergies avec d'autres secteurs du développement.

Ainsi, en dialogue avec le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, des Ressources Animales et de la Souveraineté Alimentaire (MAPRASA), l'Agence Française de Développement (AFD) envisage accompagner l'opérationnalisation de sept (7) sites de ZAPB dans les régions des Savanes, Kara, Centrale et des Plateaux à travers le Projet de Développement des Filières Animales (PRODEFA).

⁴ Banque Mondiale (2025) : Togo - Rapport National sur le Climat et le Développement : Résumé Analytique (français)

⁵ Respectivement 49^{ème} pays le plus vulnérable et 119^{ème} le mieux préparé selon l'indice ND-GAIN : <https://gain.nd.edu/our-work/country-index/rankings/>, consulté le 12 septembre 2025

⁶ Programme de modernisation de l'agriculture du Togo (ProMAT)

- **Contexte lié aux deux notes conceptuelles à développer**

Dans le prolongement du financement envisagé par l'AFD, le Gouvernement du Togo et l'AFD étudient la possibilité de mobiliser des ressources internationales dédiées exclusivement à l'adaptation au changement climatique notamment auprès du Fonds d'Adaptation (FA). À ce titre, la présente prestation devra être conduite de manière à produire, en complément des éléments requis pour l'instruction du projet de l'AFD, les analyses et livrables nécessaires à la soumission au FA de deux notes conceptuelles, autoportantes mais complémentaires au PRODEFA sur les sujets de résilience climatiques. Cette articulation devra permettre de démontrer clairement l'additionnalité climatique des interventions relevant du Fonds d'Adaptation (FA), leur contribution directe au renforcement de la résilience des filières, des populations et des territoires ciblés, ainsi que la cohérence d'ensemble du montage financier et institutionnel du projet. Ces soumissions se feront via l'Office de Développement et d'Exploitation de Forêts (ODEF), l'entité nationale nouvelle accréditée au FA.

Des idées de projets ont été déjà pré-identifiées dans quelques ZAPB concernées par le PRODEFA. **Les idées de projet listées ci-dessous sont à titre indicatif, et sont à confirmer ou reformuler au cours de la mission.** Il s'agit de :

- **Renforcement de la résilience climatique des systèmes de production bovine à travers la gestion durable des pâturages, et de l'eau dans les régions Centrale et Plateaux du Togo précisément dans les ZAPB des préfectures de Blitta et de l'Ogou au Togo.** Ce projet vise à accroître la résilience des systèmes d'élevage bovin face aux impacts des changements climatiques en améliorant l'accès à l'eau, la gestion durable des pâturages, la santé animale et les capacités d'adaptation des éleveurs à travers les activités suivantes :
 - o assurer un accès durable à l'eau pour le bétail dans les zones sujettes à la sécheresse ;
 - o assurer la disponibilité et la gestion durable du pâturage ;
 - o améliorer la santé et la productivité animale dans un contexte de crise climatique ;
 - o renforcer la gouvernance pastorale dans un contexte des événements climatiques extrêmes et de dégradation des ressources naturelles ;
 - o vulgarisation de l'information climatique au niveau communautaire pour des éleveurs et producteurs agricoles.
- **Projet d'intensification et de renforcement de la résilience des pratiques agropastorales climato-intelligentes sur les ZAPB Somè-Gaoudè dans l'Assoli et de Kagnimbara dans la Plaine du Mô au Togo.** Ce projet vise à renforcer la résilience climatique des systèmes agropastoraux dans les ZAPB de Somè-Gaoudè dans la préfecture d'Assoli et de Kagnimbara dans la Plaine du Mô, en introduisant des pratiques climato-intelligentes à fort impact sur la productivité et la gestion durable des ressources pastorales. Il cible l'amélioration de l'accès à l'eau, la restauration des pâturages dégradés, le développement des cultures fourragères résistantes à la sécheresse, l'intégration des modèles agro-sylvo-pastorale prenant en compte des services/informations agro météorologique et zoo sanitaires adaptés. L'intervention contribuera à sécuriser les moyens d'existence des éleveurs, à réduire leur vulnérabilité aux changements climatiques tout en renforçant la durabilité écologique des ZAPB, en cohérence avec les priorités nationales d'adaptation. Les activités prévues sont :
 - o mise en place, aménagement et réhabilitation de points d'eau agricoles (forages, retenues d'eau, ouvrages de captage) pour les producteurs ;
 - o développement des modèles de gestion durable des ressources en eau sur les sites de projet ;

- vulgarisation des pratiques agricoles résilientes aux changements climatiques sur les sites de production pour les agriculteurs ;
- vulgarisation des semences adaptées aux nouvelles conditions climatiques des zones de projet ;
- formation des producteurs agricoles et éleveurs sur les pratiques agropastorales améliorées ;
- développement des modèles de gestion durable des pâturages sur les ZAPB identifiées.

Ces propositions relèvent d'une pré-identification et sont à titre illustratif pour orienter l'étude. Il est donc attendu des consultants un travail approfondi de terrain et inclusif pour co-définir avec toutes les parties prenantes, les deux projets, leurs logiques d'intervention, composantes et activités selon les critères d'éligibilité du FA.

Section 2.02 Entité(s) bénéficiaire(s) ou concernée(s) par l'appui

Les entités bénéficiaires de cet appui sont le Ministère de l'Environnement, des Ressources Forestières, de la Protection Côtière et du Changement Climatique (MERFPCCC) à travers l'Office de Développement et d'Exploitation des Forêts (ODEF), l'entité nationale accréditée au Fonds d'Adaptation et la Cellule Nationale de Veille Climatique (CNVC), en charge des questions liées au changement climatique au Togo le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, des Ressources Animales et de la Souveraineté Alimentaire (MAPRASA) et le Ministère délégué chargé de l'eau et de l'assainissement (MEA).

Les parties prenantes à l'appui comprennent également toute autre structure identifiée par l'étude à l'instar de :

- Cellule présidentielle d'exécution et de suivi de projets prioritaires (CPES)
- Ministère des Finances et du Budget (MFB)

Section 2.03 Objectifs du marché et résultats attendus

Objectif général du marché

L'objectif général du marché est d'accompagner les acteurs togolais dans l'élaboration de deux notes conceptuelles dans le secteur agropastoral pour la mobilisation des ressources du Fonds d'Adaptation (FA). Il s'agira d'une co-construction avec les institutions bénéficiaires qui mettront en place, au démarrage de la prestation un groupe de travail de 10 personnes, qui travaillera avec le Consultant dans une approche de learning by doing.

Objectifs spécifiques du marché

Les objectifs spécifiques de l'étude sont les suivants :

- Faire monter en compétence 20 cadres provenant du MERFPCCC (CNVC et ODEF), MAPRASA, MEA etc. concernés par les projets sur la formulation de note conceptuelle répondant aux critères d'éligibilité et exigences du FA ;
- co-construire avec 10 membres parmi les cadres formés, deux notes conceptuelles dans le secteur agropastoral et en assurer la qualité ;
- appuyer l'ODEF et la CNVC du MERFPCCC dans la soumission des deux notes conceptuelles au FA.

Participation des membres du groupe de travail.

Le programme AdaptAction s'est engagé à renforcer les capacités de ses partenaires à travers une approche learning by doing. Ainsi, en plus des objectifs susmentionnés, il est demandé que le Consultant soit accompagné sur le terrain par les 10 membres du groupe de travail.

Ces derniers seront activement impliqués dans les activités de terrain (collecte de données, échanges avec les parties prenantes, analyse participative des risques climatiques assortie d'option d'adaptation, etc.) ainsi que de co-construction des deux notes conceptuelles afin de renforcer leurs compétences techniques et leur permettre de développer de façon autonome dans le futur des notes conceptuelles répondants aux standards du FA.

L'offre financière du Consultant devra intégrer les frais de transport et les perdiems pour ces membres lors des déplacements en dehors de Lomé, conformément au décret en vigueur par jour et par personne.

Il est également attendu du Consultant qu'il organise, en lien avec l'AFD, une évaluation des compétences des membres du groupe de travail en début et en fin de l'appui. Les résultats de cette évaluation seront annexés au rapport final, afin de mesurer l'évolution des capacités acquises.

Résultats à atteindre

Les principaux résultats attendus sont les suivants :

- 20 cadres représentant le MERFPCCC (CNVC et ODEF), MAPRASA, MEA et MFB disposent de connaissances et compétence en formulation de note conceptuelle pour soumission au FA ;
- deux notes conceptuelles répondant aux critères d'éligibilité et exigences du FA sont co-construites pour des projets de résilience climatique dans le secteur agropastoral ;
- les deux notes conceptuelles développées sont soumises au FA.

Les deux notes conceptuelles seront élaborées selon une approche « learning by doing » avec les membres du groupe de travail. Cette démarche vise à garantir une participation accrue des acteurs togolais, des populations locales des zones concernées et des structures déconcentrées pertinentes de l'Etat couvrant ces zones. A noter qu'il s'agit d'une co-construction et les responsabilités du Consultant ne se limite pas qu'à la supervision/coordination. Il est responsable de la qualité des livrables.

Article III. DEFINITION ET NATURE DES PRESTATIONS

Les activités et tâches déclinées ci-dessous sont présentées à titre indicatif, sans ordre chronologique spécifique. Elles visent à orienter la mission en fonction des objectifs et des résultats attendus. Pour cela, le Consultant est appelé à (i) fournir une approche méthodologique détaillée, un chronogramme cohérent, des outils, un nombre d'ateliers à conduire, leurs objectifs et leur localisation pour l'atteinte des résultats de la mission ; (ii) faire une proposition permettant d'optimiser les ressources et d'accroître l'efficacité de l'action ; et (iii) être également force de propositions.

Chaque mission au Togo, ainsi que l'organisation des ateliers doivent en amont faire l'objet d'une note de cadrage/TdR détaillant la méthodologie et le déroulé, validés par le MERFPCCC, le MAPRASA et l'AFD. Pour chaque mission, le Consultant doit faire un briefing avec l'agence locale de l'AFD et d'un débriefing avec l'équipe de l'AFD.

Trois principales phases seront réalisées à travers cette prestation. Il s'agit de : (i) renforcement des capacités des cadres des parties prenantes clés ; (ii) analyse des risques pour la justification climatique des projets ; et (iii) co-construction des deux notes conceptuelles.

La prestation se déroulera à travers les principales sections suivantes :

Section 3.01 Cadrage et démarrage de la mission

L'appui démarrera par une phase de cadrage, pour une bonne appréhension du contexte, des enjeux, des politiques et des besoins dans lesquels s'inscriront les activités. C'est ainsi qu'une présentation de la méthodologie et du chronogramme d'activités et une introduction de l'équipe d'expert/e-s aux parties prenantes à l'appui lors d'une ou des réunions de démarrages et une consolidation du cadre de gouvernance de l'appui seront réalisées. Au cours de cette phase, il sera notamment attendu du Consultant qu'il :

- organise une réunion de démarrage avec le MERFPCCC, le MAPRASA, le MEA avec la participation de l'équipe AdaptAction, et l'Agence AFD de Lomé. Au cours de cette réunion :
 - o *la méthodologie et le calendrier global d'exécution (précisant les dates des séminaires et formations proposées et de remise des livrables et leur nature exacte) seront présentés par le Consultant et seront discutés en vue de leur validation ;*
 - o *l'équipe d'expert/e-s sera introduite aux parties prenantes de l'appui et le rôle de chacun, les modalités de mise en œuvre de l'appui ainsi que la gouvernance interne de l'appui seront clarifiés ;*
 - o *la prestation sera cadrée et la gouvernance interne à l'appui précisée ;*
 - o *les éventuelles contraintes et points critiques de la prestation seront identifiés et les mesures correspondantes prévues.*
- faire l'état des lieux en matière d'élaboration et soumission de notes conceptuelles par le Togo aux différents mécanismes financiers et des études diagnostiques (vulnérabilité, préfaisabilité, faisabilité) existantes dans le secteur agropastoral et les 2 ZAPB. Cet état des lieux permettra de bien appréhender les enjeux, de tirer les leçons et capitaliser sur les expériences des processus de soumission ; de garantir une bonne coordination et articulation avec les projets déjà soumis ou en cours de soumission. Il permettra également d'identifier au démarrage de la prestation les études et analyses complémentaires à conduire dans le cadre de l'élaboration des deux notes conceptuelles ;
- accompagner les institutions bénéficiaires, le MERFPCCC (CNVC et ODEF), le MAPRASA, MFB et la MEA dans l'identification des 20 représentants qui bénéficieront de la formation ainsi que des 10 membres des groupes de travail parmi les 20 sur la base des critères qui seront co-définis avec elles ;
- identifier les parties prenantes à impliquer au niveau central et dans les zones d'intervention des futurs projets ;

- évaluer le niveau de compétences et les besoins spécifiques des acteurs au sein des institutions bénéficiaires en matière d'élaboration de notes conceptuelles, ainsi que leurs connaissances du Fonds d'Adaptation (FA) ;
- proposer les intitulés des modules de renforcement des capacités en réponse aux conclusions de l'évaluation du niveau et des besoins. Les intitulés doivent tenir compte des spécificités de chacun des secteurs (santé, agriculture, météo), validés en amont par les parties prenantes, détaillés et déclinés par la suite au sein de supports de formation à mettre à la disposition des bénéficiaires ;
- organiser (en coordination avec le MERFPCCC, le MAPRASA, MFB et la MEA) une séance de travail d'une journée avec les différentes parties prenantes pour garantir l'appropriation, assurer le suivi de l'exécution de l'étude et les validations techniques. Cet événement aura également comme objectifs de : obtenir l'engagement des parties prenantes, valider les besoins ciblés en développement de compétence et les conclusions de l'état des lieux, approfondir de façon collective les réflexions sur les phases à venir etc.

organiser en collaboration avec l'Autorité Nationale Désignée (AND) du Togo, une séance en ligne pour introduire au secrétariat du FA l'appui apporté à l'ODEF et aux autres parties prenantes, ainsi que les activités à venir, y compris les deux notes conceptuelles. Cette séance permettra d'avoir un premier retour et des directives du FA pour formuler des notes conceptuelles de qualité.

Livrable attendu à l'issue des activités de cette section :

- Livrable 0 : Note de cadrage à l'issue de la ou des réunion/s de cadrage, à valider avant la première mission de démarrage
- Livrable 1 : Rapport de démarrage à soumettre après la mission de démarrage comprenant à minima :
 - o *un état des lieux des notes conceptuelles élaborées et des études diagnostiques existantes dans le secteur et zones couverts par la prestation ;*
 - o *une présentation détaillée des besoins et attentes des différents acteurs en matière d'élaboration de notes conceptuelles et connaissance du FA ;*
 - o *une proposition de modules de formation en démontrant comment les modules répondent aux besoins et attentes identifiés ;*
 - o *les principales conclusions de la séance avec le secrétariat du FA*
 - o *un calendrier précis de déroulement de la prestation ;*
 - o *la liste des personnes rencontrées et des contacts clés au sein de chaque instance.*

Section 3.02 : Faire monter en compétence 20 représentants du MERFPCC, du MAPRASA, du MFB et du MEA sur la formulation des notes conceptuelles répondant aux critères d'éligibilité et exigences du FA et visite d'échange paires auprès du FNEC

L'objectif de cette phase est d'avoir un noyau de cadres bien outillés avec qui les activités des phases suivantes seront coréalisées. Dans un premier temps, l'activité permettra une meilleure connaissance du Fonds d'Adaptation (FA), ses critères et principes fondamentaux de financement de projets, les fenêtres de financements disponibles, la structure d'une note conceptuelle au format FA selon l'approche simplifiée, les étapes de préparation des projets (concept note et full proposal), les documents à préparer et à soumettre avec la note conceptuelle, rôles et responsabilités des parties prenantes dans le processus de développement et de mise en œuvre des projets financés par le FA, exigences techniques, fiduciaires et

environnementales etc. Ensuite, elle permettra de développer les compétences des participants en matière d'identification d'idée de projet, d'analyser des risques climatiques basée sur le cadre conceptuel du 6^{ème} rapport du GIEC, de définir une logique forte d'adaptation dans les projets du FA, de définir la théorie du changement et le cadre logique, de prendre en compte des enjeux environnementaux, genre et sociaux dans les projet FA, d'évaluer et de traiter les risques, de budgétiser des propositions de projets du FA, de faire la gestion fiduciaire et l'audit, de faire le suivi-évaluation et reporting des projets FA etc.

Les pistes listées ci-dessus sont à titre indicatif. Le Consultant selon son expérience est encouragé à proposer dans son offre des intitulés des modules, qui seront affinés suite à l'évaluation des besoins au démarrage. Les modules à dérouler ainsi que leurs supports doivent donc être adaptés aux besoins et attentes identifiés lors du démarrage de la mission, ainsi qu'aux spécificités des secteurs couverts par la prestation.

Lors de cette phase, il est attendu du Consultant :

- la création des modules et supports de formation détaillés (incluant les études de cas et la bibliographie) à destination des participants ;
- l'organisation des ateliers/sessions de développement de compétences au profit des 20 représentants des institutions bénéficiaires ;
- l'élaboration des outils pour suivre et évaluer les compétences à différentes étapes de la prestation.

Les méthodologies de renforcement de capacités devront être le plus possible basées sur des dynamiques actives et participatives, privilégiant l'échange entre participants et l'utilisation de cas pratique y compris sur le terrain afin de combiner acquisition de connaissances et développement de compétences spécifiques. Il est attendu dès le stade de soumission des offres que le Consultant propose sa méthodologie de formation avec un programme indicatif qui sera affiné dans le rapport de démarrage.

Dans le prolongement de cette activité de renforcement des capacités, le Consultant organisera une visite d'échange pour les 10 membres du Groupe de travail auprès du Fonds National pour l'Environnement et le Climat (FNEC) et de la Direction Générale de l'Environnement et du Climat (DGEC) du Bénin. Le FNEC en tant qu'entité nationale accréditée est présentée aujourd'hui comme pionnière en termes de mobilisation de la finance climat en Afrique, avec l'appui opérationnel et technique de la DGEC, en tant qu'Autorité Nationale Désignée (AND).

En effet, l'ODEF a été nouvellement accrédité au FA et est au stade de passer à l'opérationnalisation de cette accréditation en démontrant sa capacité à soumettre des projets de qualité. En développant rapidement des projets solides, l'ODEF pourra accroître sa crédibilité auprès du FA et jouer un rôle clé dans la finance climatique au Togo. Cependant, sans apprentissage, la préparation d'un premier projet peut être longue et complexe. A cet effet, apprendre d'une institution telle que le FNEC, qui dispose déjà d'une expérience concrète avec le Fonds d'Adaptation, permettra à l'ODEF et aux acteurs togolais de gagner du temps en évitant certaines erreurs, comprendre les attentes réelles du FA et accéder à des outils et modèles éprouvés.

Cette visite devra permettre d'approfondir davantage la compréhension du processus complet d'interactions avec le Secrétariat du Fonds et d'approbation, l'organisation interne pour la gestion

du cycle de projet, la coordination avec les parties prenantes nationales depuis l'initiation des projets, et de façon pratique la gestion fiduciaire et audit ainsi que le suivi-évaluation et reporting des projets financés par le FA. Ce sera aussi l'occasion d'évoquer les acquis, défis et leçons apprises de la mission du FNEC, ainsi que les perspectives de collaboration.

Une méthodologie détaillée ainsi qu'un programme indicatif de cette visite est attendu dès le stade de soumission des offres.

Livrables attendus à la fin des activités de cette section

- **Livrable 2** : Modules et supports de formation détaillés à mettre à la disposition des bénéficiaires
- **Livrable 3** : Rapport détaillé de la visite d'échange

Section 3.03 : Analyse des risques climatiques pour la justification climatique des projets

L'objectif de cette phase est de collecter le maximum d'informations et de données afin de construire la justification climatique des deux futurs projets. Il s'agit également de démontrer d'une part comment les choix d'adaptations envisagés contribueront à atténuer ou minimiser les risques climatiques identifiés tout en renforçant la capacité d'adaptation et la résilience des populations et du secteur agropastoral dans les zones concernées, et d'autre part comment ces choix évitent les risques de maladaptation.

La collecte de données et les analyses seront effectuées au niveau national avec un approfondissement spécifique au niveau de la zone d'intervention de chaque projet. La méthodologie du soumissionnaire détaillera notamment l'approche qui sera suivie, comprenant entre autres la revue bibliographique, les entretiens, les visites de terrain, les ateliers participatifs à différents niveaux (national et décentralisé) pour les diagnostics participatifs et validation à chaque étape.

Cependant, il est attendu une analyse des risques climatiques basée sur le cadre conceptuel du 6^{ème} rapport du GIEC, qui visera à identifier les principaux aléas climatiques actuels et futurs affectant les systèmes agricoles et pastoraux, les populations, les territoires et les ressources naturelles des deux ZAPB, ainsi que les facteurs de sensibilité et les capacités d'adaptation des populations et des territoires concernés. Elle devra expliciter la chaîne causale reliant les impacts du changement climatique aux problématiques agricoles, foncières, tensions autour des ressources et socio-économiques etc. observées. Le Consultant devra en particulier analyser les éléments de vulnérabilité des activités agricoles aux effets du changement climatique :

- identifier les risques climatiques auxquels l'activité agropastorale dans les deux ZAPB sont confrontées ;
- analyser les impacts actuels et futurs du changement climatique des systèmes agricoles et d'élevage aux risques et changements climatiques identifiés ;
 - o *il faudrait réaliser une analyse différenciée (vulnérabilités sociales et économiques) avec une attention particulière aux groupes les plus vulnérables, y compris les femmes, les jeunes et les communautés locale etc.*
 - o *en ce qui concerne les impacts futurs, le consultant mobilisera les projections climatiques (données nationales et internationales) afin de co-évaluer avec les parties prenantes les impacts potentiels du changement climatique sur les*

systèmes de production agricole et pastorale, les zones d'étude, ainsi que les populations qui y vivent ;

- analyser les perceptions locales des risques climatiques et les capacités locales d'adaptation ;
- analyser la prise en compte du changement climatique par les autres parties prenantes des filières agricoles (services de conseil par exemple) ;
- co-élaborer les solutions d'adaptation avec les parties prenantes locales pour renforcer la résilience des systèmes de production, territoires et populations qui y vivent
 - o *définition des aménagements résilients en fonction des variations climatiques et des besoins des écosystèmes locaux ;*
 - o *intégration des solutions fondées sur la nature pour renforcer la résilience des écosystèmes ;*
 - o *prise en compte de l'adaptation dans le conseil agricole ;*
 - o *identification des pratiques culturelles optimales, adaptées et diversifiées pour améliorer la productivité et la durabilité des exploitations ;*
 - o *Etc.*

Cette analyse devra aboutir à :

- une cartographie des zones prioritaires par ZAPB selon leur niveau de vulnérabilité climatique ;
- une hiérarchisation des systèmes de production selon leur sensibilité aux aléas ;
- une estimation des pertes économiques potentielles liées aux chocs climatiques ;
- une identification des groupes sociaux les plus vulnérables ;
- une justification claire des mesures d'adaptation proposées au regard des risques identifiés.

L'analyse devra permettre de démontrer le lien direct entre les risques climatiques identifiés et les interventions proposées (principe d'additionnalité climatique).

Attention particulière à la composition et au caractère participatif et inclusif des cadres de concertation et de co-élaboration pour déterminer la nature des appuis et les zones d'intervention et à la désagrégation des données par sexe, âge, rôles et responsabilités des femmes et hommes etc.). Pour la procédure du Fonds d'Adaptation, une liste désagrégée de parties prenantes consultées durant toute l'étude devra être produite. Il est également attendu des photos pour illustrer toute la phase d'analyse des risques climatiques et de consultations des parties prenantes.

Livrables attendus à la fin de cette section :

- **Livrable 4** : Rapport d'analyse des risques climatiques par ZAPB

Section 3.04 Phase 3. Co-construction de deux notes conceptuelles dans le secteur agropastoral à soumettre au Fonds d'Adaptation (FA) et appui à la soumission

Sur la base de l'analyse de vulnérabilité climatique, le Consultant en collaboration avec les membres du groupe de travail, démontrera de manière structurée la contribution des deux projets à l'adaptation au changement climatique. Cette justification climatique devra expliciter en quoi les objectifs, composantes et activités proposées répondent directement aux impacts climatiques identifiés, au-delà d'un développement agropastoral classique.

A cet effet, le Consultant et les groupes de travail devront :

- reformuler le titre et les objectifs des deux projets ;
- co-élaborer avec l'ensemble des parties prenantes les actions à retenir dans les deux projets ;
- rédiger la théorie du changement et le cadre logique du projet
 - o *définir une logique d'intervention solide du projet : théorie du changement et cadre logique (objectifs, activités, résultats, composantes, indicateurs SMART etc.) ;*
 - o *veiller à l'alignement de la logique d'intervention et du cadre de résultats sur les critères et exigences du FA ;*
 - o *définir clairement les bénéficiaires, sites à accueillir les réalisations, le calendrier de mise en œuvre, le plan de suivi-évaluation etc. ;*
 - o *démontrer comment les choix des interventions envisagées répondront aux enjeux climatiques et renforceront la résilience et éviteront les risques de mal-adaptation ;*
 - o *prendre en compte les dimensions transversales (genre et l'inclusion sociale, etc.) dans le projet*
 - o *inscrire le projet dans une approche de Locally Led on Adaptation (LLA)*
- rédiger les notes conceptuelles sur la base du canevas du FA
 - o *rédiger les sections du canevas selon les attentes du FA : problème ciblé, justification, stratégie, innovation, durabilité, gestion des risques etc. ;*
 - o *veiller à l'alignement du projet sur les stratégies et plans nationaux et sectoriels (CDN, PNA/PRA, LT-LEDS etc.)*
 - o *démontrer la complémentarité entre le projet et d'autres projets climat (en cours ou prévus) dans les 2 ZAPB, notamment le PRODEFA, pour lequel il est attendu une coordination accrue avec le Consultant en charge de la faisabilité ;*
 - o *construire un budget détaillé et réaliste aligné avec les normes du FA :*
 - o *analyser les coûts et avantages ;*
 - o *considérer les environnements juridiques et réglementaires des interventions ;*
 - o *veiller à la solidité de la conception technique et financière du projet ;*
 - o *proposer un arrangement institutionnel et opérationnel du projet avec une description claire des rôles et responsabilités de toutes les entités impliquées ;*
 - o *garantir la durabilité et la répliquabilité des projets*
 - o *veiller à l'alignement du projet aux principes de Locally Led on Adaptation (LLA)*
- traduire les deux notes conceptuelles en anglais après validation
- réaliser une analyse préliminaire des risques (sectoriel, technique, institutionnel, environnementaux etc.) ;

- *évaluer les impacts sociaux et environnementaux des actions du projet ;*
- *identifier les risques spécifiques des sites pour les activités d'infrastructures.*
- rédiger des projets de TdR pour des études plus approfondies à réaliser dans le cadre de l'élaboration du document complet des projets
- appui à la soumission et suivi post-soumission
 - *appuyer la collecte de lettres d'appui/endorsement.*
 - *préparer toute la documentation pour la soumission finale au FA ;*
 - *répondre aux éventuelles demandes d'informations complémentaires émanant du FA.*

La théorie du changement et le cadre logique des projets dans un premier temps, ensuite les deux notes conceptuelles seront présentées à un groupe technique incluant les membres du groupe de travail et d'autres personnes ressources (au total 15 personnes au maximum), et faire l'objet d'amendement avant l'organisation de l'atelier national de validation. L'atelier de validation sera organisé uniquement pour les 2 notes conceptuelles avec la participation des acteurs des deux ZAPB.

Il faudrait veiller à éviter la ressemblance entre les deux projets.

Livrables attendus à la fin de cette section :

- **Livrable 5** : La théorie du changement et le cadre logique des deux projets ;
- **Livrable 6** : Notes conceptuelles des deux projets en anglais ;
- **Livrable 7** : Lot de 4 TdR (2 par projet) portant sur l'étude de faisabilité approfondie, et EIES etc ;
- **Livrable 8** : Rapport final de l'appui incluant les évaluations et l'évolution des compétences suite au renforcement des capacités et visite d'échange.

Section 3.05 Communication

Pour enrichir la présentation graphique des différents rapports liés à l'appui), le Consultant devra constituer une photothèque d'au moins une trentaine de photographies, prises durant la mise en œuvre des activités. Ces photographies feront partie intégrante des livrables attendus avec :

- qualité technique : haute résolution, bonne lumière, cadrage soigné ;
- qualité esthétique : visuels positifs, valorisant les bénéficiaires et les actions concrètes (éviter les photos de réunions ou d'ateliers) ;
- pertinence : les images doivent illustrer de manière représentative les activités de l'appui ;
- Nomenclature à respecter :
 [AAAA][Initial PAYS][AA][MOT CLE][Objet court][Photographe]_[Numéro]
 Exemple : 2025_TGO_AA_EAU_Atelier village_Jean Martin_01.jpg

Les images, vidéos ou séquences ayant servi devront être transmises à l'AFD en fin de mission, en haute résolution et librement exploitables. Tous les supports de communication doivent être clé en main, conforme à la charte graphique (fournie en annexes), et directement diffusable.

Livrable attendu à la fin de cette section

- **Livrable 9** : Bibliothèque photo

Article IV. LIVRABLES ET CONDITIONS DE LIVRAISON & D'EXECUTION

Section 4.01 Description des livrables attendus

Chaque rapport remis par le Consultant dans le cadre de sa mission devra inclure, en plus de son contenu propre :

- un résumé exécutif, synthétisant le contenu du rapport et ses conclusions. A destination des décideurs, ce résumé de 5 pages maximum devrait permettre une compréhension claire et rapide, tout en pouvant être technique, des connaissances apportées par le rapport. Une présentation incluant des visuels serait appréciée ;
- une introduction, incluant notamment un rappel des objectifs de l'appui et du livrable ;
- une description des méthodologies utilisées, et notamment des éventuels ajustements apportés par rapport à la méthodologie initialement prévue et des justifications pour ces ajustements ;
- une synthèse des conclusions et recommandations ;
- une synthèse bibliographique en annexe ;
- une liste des personnes et structures consultées pour la réalisation du rapport et leurs coordonnées en annexe ;
- des courts comptes rendus des rendez-vous et des ateliers en annexe ;
- des photos en annexe.

Une attention particulière sera apportée à la qualité de rédaction - qui doit être concise, claire et cohérente - ainsi qu'à la présentation des différents livrables, pour lesquels une mise en page et un graphisme attrayant avec des photos de bonnes résolutions seront recherchés. Les rapports devront de plus se conformer au modèle type du programme AdaptAction.

Le détail du contenu de chacun des livrables est présenté ci-après.

Livrable 0. Note de cadrage

Rédigée suite aux premières réunions téléphoniques avec l'équipe de l'AFD et les entités bénéficiaires, cette note de cadrage reprendra notamment les éventuels ajustements à la méthodologie et à l'organisation de l'équipe et de la mission qui auront été décidés. Ce livrable ne devra pas excéder 5 pages (hors annexes) et est à soumettre avant le démarrage de la mission au Togo.

Livrable 1. Rapport de démarrage

Le rapport de démarrage contiendra :

- une synthèse de la revue bibliographique, et notamment des éléments de contexte additionnels qu'elle a révélés ;
- une cartographie des parties prenantes, permettant notamment d'identifier les acteurs clés pour la mise en œuvre de l'appui ;
- une note d'orientation méthodologique, le cas échéant, spécifiant notamment les ajustements apportés à l'offre technique initiale (sous forme de tableau comparatif) ;
- une feuille de route intégrant un calendrier des missions des différents expert.e.s, des ateliers éventuels, et de remise des livrables ;

- un cadre de suivi et évaluation des résultats de l'appui, incluant une méthodologie d'évaluation, des indicateurs, des cibles, et des sources de vérification (cette tâche est spécifique à l'étude et non au projet qui sera élaboré) ;
- en annexe, une liste des parties prenantes rencontrées, accompagnée de courts compte-rendu des rendez-vous et des conclusions qui en sont tirées pour l'appui ;
- en annexe, la bibliographie des documents consultés.

Ce livrable ne devra pas excéder 20 pages (hors annexes).

Livrable 2. Modules et supports de formation détaillés à mettre à la disposition des bénéficiaires

Livrable 3. Rapport détaillé de la visite d'échange

Livrable 4. Rapport d'analyse des risques climatiques assorti d'options d'adaptation

Le rapport d'analyse des risques climatiques et d'identification des mesures d'adaptation contiendra :

- une présentation (physique, géographique, institutionnelle, sociale et socioéconomique) du périmètre du projet ;
- des caractéristiques du secteur agropastoral et de ses acteurs dans les 2 ZAPB ;
- des tendances climatiques et caractérisation des risques passés, actuels et futurs ;
- des impacts passés, actuels et futurs sur le secteur agropastoral, les territoires et les populations ;
- des options d'adaptation permettant de renforcer la résilience actuelle et future du secteur agropastoral, les territoires et les populations.

Ce livrable ne devra pas excéder 60 pages (hors annexes) et devra comprendre un résumé exécutif.

Livrable 5. La théorie du changement et le cadre logique des deux projets

Livrable 6. Notes conceptuelles des deux projets en anglais

Livrable 7. Lot de 4 TdR (2 par projet) portant sur l'étude de faisabilité approfondie, et EIES etc.

Livrable 8. Rapport final de l'appui incluant les évaluations et l'évolution des compétences suite au renforcement des capacités et visite d'échange

Livrable 9. Bibliothèque photo (respectant les guidances AFD)

Section 4.02 Calendrier de remise des livrables

Le tableau ci-dessous présente les délais de remise des livrables, dans leur version provisoire.

	Livrable attendu	Délai de soumission
0	L0 : Note de cadrage	T0 + 0,5 mois
	L1 : Rapport de démarrage	T0 + 1 mois

1	L2 : Modules et supports de formation détaillés à mettre à la disposition des bénéficiaires	T0 + 1,5 mois
	L3 : Rapport détaillé de la visite d'échange	T0 + 2 mois
2	L4 : Rapport d'analyse des risques climatiques assorti d'options d'adaptation par ZAPB	T0 + 4,5 mois
	L5 : La théorie du changement et le cadre logique des deux projets	T0 + 5 mois
	L6 : Notes conceptuelles des deux projets en anglais	T0 + 6 mois
	L7 : Lot de 4 TdR (2 par projet) portant sur l'étude de faisabilité approfondie, et EIES etc.	T0 + 6 mois
3	L8 : Rapport final de l'appui incluant les évaluations et l'évolution des compétences suite au renforcement des capacités et visite d'échange L9 : Bibliothèque photo	T0 + 7 mois

T0= date de démarrage de la prestation

Section 4.03 Validation des livrables

L'ensemble des rapports et livrables seront envoyés dans un premier temps par voie électronique (e-mail) en format narratif (Word, Excel...) et de manière simultanée aux institutions concernées et à l'Agence française de développement (Coordinateur régional AdaptAction et référent.e AdaptAction au siège de l'AFD, Direction technique en agence et au siège de l'AFD le cas échéant).

A la réception des livrables, les autorités concernées (rassemblées au sein du comité de suivi de l'étude) et l'AFD disposeront d'une période de 15 jours ouvrés pour les analyser et faire parvenir leurs commentaires au consultant.

Sur la base de ces commentaires, le Consultant sera éventuellement amené à modifier les rapports et livrables, et ce dans un délai raisonnable (entre 5 à 10 jours ouvrés), avant de partager la version finale de ces livrables, toujours par voie électronique, en format Word et PDF, et de manière simultanée aux institutions togolaises et à l'équipe de l'AFD. Pour faciliter la revue, les documents seront également envoyés par le consultant sous format Word en mode « suivi des modifications ».

La validation finale des livrables sera faite par l'AFD, en coordination avec les institutions, au plus tard 10 jours ouvrés après réception des livrables finaux, sous réserve d'amendements satisfaisants par le consultant. Le processus pourra se renouveler tant que les livrables ne seront pas satisfaisants pour l'AFD. Les livrables finaux seront accompagnés de livrables en mode « suivi des modifications » afin de pouvoir identifier les changements réalisés avec un document qui retracera toutes les modifications.

Cette validation finale déclenchera le paiement des factures liées.

Article V. PROFILS DES EXPERT.E.S REQUIS

Section 5.01 Expertises principales

Pour répondre au mieux aux prestations attendues, il est suggéré aux soumissionnaires de proposer une équipe d'experts aux compétences variées et adaptées, disposant d'une bonne

expérience dans la gestion et la mise en œuvre de projets similaires. Chaque Consultant devra disposer d'une expérience solide en matière d'enquêtes de terrain, d'animation et de capacités analytiques et rédactionnelles. La complémentarité des profils doit être recherchée, notamment en termes de disciplines ou spécialisations, de manière à couvrir efficacement l'ensemble des thématiques à traiter. Pour chaque expert, une connaissance du Togo et en particulier le secteur agropastoral sera considéré comme un avantage. La maîtrise du français sera demandée. Pour chaque expert proposé, la réalisation de travaux à des positions similaires, sur des projets financés par des bailleurs internationaux sera privilégiée. Les expériences citées devront être justifiées et accomplies. Chacune de ces expertises peut être remplie par plusieurs expert.e.s (leurs profils combinés devront alors répondre aux critères minima demandés).

Le niveau d'expertise ne fait pas référence à la nationalité de l'expert mais plutôt au niveau d'expertise et expérience de l'expert. Toutefois, une attention particulière sera portée sur la présence d'experts nationaux.

Expertise 1 : Chef.fe de mission – Expert.e adaptation aux impacts du changement climatique (niveau d'expertise International)

Le/la chef.fe de mission assurera la coordination générale de la prestation. Il ou elle garantira ainsi la bonne conduite des différentes missions d'expert.e.s, les relations avec les différentes parties prenantes, et la cohérence et la synergie entre les différentes activités, experts et livrables. Tout missionnaire doit s'assurer et prouver que le/la chef.fe de mission fait partie de son personnel permanent.

- Minimum Master (BAC +5) ou diplôme équivalent en environnement, changement climatique, géographie, sciences agronomiques, sciences économiques ou domaines connexes.
- Minimum 10 années d'expérience sur les sujets d'adaptation, notamment dans la conduite d'analyse de risques climatiques, quantification des impacts et définition d'options d'adaptation.
- Au moins 5 missions exécutées sur les sujets d'adaptation, notamment dans la conduite d'analyse de risques climatiques, quantification des impacts et définition d'options d'adaptation.
- Expérience dans la conception de projets d'adaptation au changement climatique et ayant participé au moins à la conception de 2 notes conceptuelles de projets d'adaptation aux changements climatiques à soumettre aux mécanismes financiers de la CCNUCC (FVC, FA, FEM).
- Bonne connaissance du FA et ses mécanismes de financement.
- Connaissance des enjeux genre et changement climatique dans un contexte africain.
- Très bonne maîtrise du français et de l'anglais (parlé et écrit).

Expertise 2 : Expert.e en ingénierie agropastorale / zootechnicien)

- Minimum Master (BAC+5) ou diplôme équivalent en sciences agronomiques, zootechnique, médecine vétérinaire, biologie ou domaine connexe ;
- Minimum 10 ans d'expérience en formulation, mise en œuvre et suivi évaluation des projets de développement agropastoraux ou médecine vétérinaire.
- Minimum 5 missions de conception de projets agropastoraux en Afrique de l'Ouest.
- Participation à la formulation des projets en lien avec l'adaptation au changement climatique.
- Solides expériences en lien avec les sujets du One Health

- Bonne connaissance approfondie de la structuration, problématique et enjeux du secteur agropastoral et de la médecine vétérinaire au Togo.
- Connaissance des enjeux genre et changement climatique en milieu rural dans un contexte africain.
- Très bonne maîtrise du français et de l'anglais (parlé et écrit).

Expertise 3 : Expert.e en Gestion durable des ressources naturelles

- Minimum Master (BAC+5) ou diplôme équivalent en environnement, géographie, sciences sociales ou dans un domaine pertinent.
- Minimum 10 ans dans la gestion des ressources naturelles ou des projets environnementaux
- Expérience dans la réalisation des études d'impact environnementale et sociale (EIES).
- Compétences avérées en cartographie et gestion de base de données sous SIG.
- Expertise confirmée en consultation publique et approche participative sur des sujets d'adaptation au changement climatique.
- Maîtrise des langues locales des zones couvertes par les deux projets.
- Très bonne maîtrise du français et de l'anglais (parlé et écrit).

Expertise 4 : Genre et inclusion sociale

- Minimum Master (BAC + 5) ou diplôme équivalent en genre et développement, sociologie, psychologie, agro-sociologie ou domaine connexe ;
- Minimum 05 ans d'expérience dans le domaine en genre-développement et inclusion sociale ;
- Expérience en prise en compte des sujets genre et inclusion sociale dans les projets agropastoraux ;
- Maîtrise des langues locales parlées des zones couvertes par les deux projets ;
- Connaissance des institutions togolaises du secteur Agricole serait un atout.
- Très bonne maîtrise du français et de l'anglais (parlé et écrit)

Section 5.02 Expertises additionnelles

D'autres expertises techniques sectorielles plus ponctuelles pourront être proposées pour compléter l'équipe du projet par le Consultant : des expertises techniques sectorielles ; Solutions d'adaptation fondées sur la nature (SaFN).

Section 5.03 Considérations additionnelles

Les experts proposés par les soumissionnaires ne peuvent être issus d'une administration bénéficiaire de l'appui. Sont cependant autorisés à candidater les agents de la fonction publique issus d'une institution publique/une organisation sous tutelle autre que celle bénéficiaire de l'appui, et lorsqu'il n'y a pas de lien hiérarchique entre l'expert.e et le bénéficiaire. Un document de l'administration du fonctionnaire, donnant son accord pour sa mobilisation, sera nécessaire.

Le coût de l'appui technique et du personnel fourni par les soumissionnaires doit être inclus dans les honoraires des expert.e.s.

Une déclaration de disponibilité et d'exclusivité devra être signée et annexée à l'offre pour chaque expert.e présenté.e. Si un.e expert.e est impliqué.e sur plusieurs appuis du programme

AdaptAction, la déclaration d'exclusivité inclura une liste de ces appuis, accompagnée pour chacun du nombre d'hommes-jours prestés par l'expert et du calendrier de mise en œuvre (mois de démarrage et de fin prévus).

Article VI. LOGISTIQUE ET CALENDRIER D'EXECUTION DU MARCHÉ

Section 6.01 Lieu de l'étude

La prestation se déroulera au Togo avec des déplacements dans les 2 ZAPB.

Section 6.02 Calendrier prévisionnel des prestations

La date prévue indicative pour le début des études est fixée pour 15 juin 2026. La date de démarrage exacte de l'appui sera fixée par ordre administratif, suite à l'attribution du marché. La durée effective de la prestation est estimée à 7 mois.

Section 6.03 Suivi des prestations / relations avec le prestataire

Un comité de suivi de la prestation sera mis en place dans le pays partenaire. Le/la chef.fe de mission sera chargé.e d'appuyer le comité de suivi. Ce comité aura la responsabilité de :

- mettre à disposition de la mission toutes les ressources humaines nécessaires à la bonne exécution de la mission ;
- mettre à disposition de la mission les moyens logistiques et administratifs nécessaires à la bonne conduite des différents ateliers ;
- commenter et valider les produits et livrables de la mission.

Une réunion d'information pour le lancement de l'appui sera organisée et réunira le comité de suivi, les responsables AFD, les experts du Consultant, les PTF et toute autre institution que les autorités ou l'AFD jugeraient bon d'inviter.

Lors de cette réunion de lancement, un programme de travail actualisé et un calendrier global d'exécution (précisant les dates de remise des livrables et leur nature exacte) seront présentés par le Consultant et seront discutés en vue de leur validation.

Des réunions techniques de suivi et de validation devront être organisées par le Consultant à chaque remise de livrable, et rassembleront tout ou partie des institutions présentes à la réunion de lancement, mais aussi d'autres institutions jugées pertinentes.

Le Consultant transmettra les minutes (synthétiques) de ces réunions dans un délai d'1 semaine à l'ensemble des participants, pour commentaires puis validation.

Section 6.04 Etendue des services

Le montant total des services à mobiliser pour la réalisation de la mission est estimé à 100 000€ (maximum). Au moins 60 % des jours d'expertise seront à prester au Togo.

Le nombre de jours d'expertise proposé (dont le nombre de jours sur le terrain), sa cohérence avec la méthodologie proposée et le chronogramme d'intervention des différents experts

figureront parmi les critères clés qui seront retenus pour le dépouillement des offres techniques des soumissionnaires.

Article VII. LANGUE DE TRAVAIL ET CONTRACTUELLE

La langue des documents contractuels et de mise en œuvre du présent marché sera la langue française. La maîtrise de la langue française par l'équipe d'appui du Consultant est donc impérative.

Article VIII. BUDGET ET MODALITES DE PAIEMENT

Section 8.01 Offre financière

Le soumissionnaire est invité à proposer son offre financière, sur la base des éléments indiqués dans le présent CCTP.

Ce budget doit couvrir l'ensemble des coûts de la mission, y compris les honoraires des experts, les frais de voyage (local et international) et de séjour et les coûts de visibilité et de communication.

Les frais liés à l'organisation d'ateliers seront également couverts par le budget du Consultant. Le nombre exact d'ateliers et de participants sera proposé par le soumissionnaire dans son offre. Ces frais liés aux ateliers seront détaillés dans des lignes distinctes par atelier dans la DPGF. Les coûts du personnel d'appui et la participation aux réunions de lancement et de restitution du Chef de projet du soumissionnaire seront couverts par les honoraires des experts proposés. Tous les ateliers se dérouleront à l'ODEF, qui mettra à disposition gracieusement une salle de réunion. L'offre financière du Consultant devra intégrer le remboursement des frais de transport pour les participants à ces ateliers sur la base de 5 000 FCFA par jour et par personne.

L'offre financière du Consultant devra également intégrer les frais de transport et les perdiems à hauteur de 35 000 FCFA pour les 10 membres du groupe technique lors des déplacements en dehors de Lomé (dans les ZAPB), conformément au décret en vigueur N° 2020-007/PMRT. Le même taux journalier sera appliqué lors de la visite d'échange à Cotonou.

Article IX. REFERENCES ET DOCUMENTATION DISPONIBLE

L'étude de faisabilité s'appuiera sur les documents suivants :

Article X. VISIBILITE & COMMUNICATION

Il sera demandé d'appliquer scrupuleusement les directives de communication de l'Agence Française de Développement, attachées ci-dessous, et d'intégrer le logo AFD-AdaptAction dans

l'ensemble

des

livrables.



- Toutes les nomenclatures des dispositifs de communication demandés dans les livrables suivront les indications mentionnées avec l'initial pays et les mots clés suivant.

PAYS	INITIAL
Togo	TGO

Liste des mots clés avec la saisie exacte :

Article XI. Annexes
